



## **Comité de suivi de la protection sociale complémentaire du 17 avril 2018**

Suite aux discussions sur la protection sociale complémentaire entre les organisations syndicales représentatives et le secrétariat général une procédure de référencement a été mise en place et la MGEFI a été retenue comme seul organisme complémentaire. Une convention de référencement a été conclue, le 30 mai 2017, entre les Ministères économiques et financiers et la Mutuelle générale de l'économie, des finances et de l'industrie.

Conformément au cahier des charges un comité de suivi a été créé.

En introduction la CGT a formulé les observations suivantes :

- les documents de travail nous été envoyés 3 jours avant le comité alors qu'il est prévu 15 jours,
- nous avons demandé lors des précédentes réunions un comité unique, pouvez-vous nous préciser si tel est le cas aujourd'hui,
- certaines prestations ont visiblement étaient améliorées mais les augmentations des cotisations également, pour certains de 8 à 9% !
- de plus dans la cotisation, la part forfaitaire mensuelle en fonction de l'âge n'est pas pour la CGT un élément de solidarité,
- les conseillers mutualistes étant de moins en moins nombreux, il est difficile pour l'adhérent d'obtenir des informations et de se faire assister,
- nous avons également proposé d'avoir un règlement intérieur du comité de suivi soumis à approbation des représentants du personnel, ce règlement ne figure pas dans les documents,
- dernière observation, dans les éléments démographiques ne figurent pas le nombre d'hommes et de femmes, les tranches d'âges etc. Il nous semble que les restitutions doivent être sexués.

Concernant un comité unique, nous avons été entendu, puisqu'il n'y aura qu'un seul comité de suivi et non pas un comité restreint (sans les OS) et un comité élargi (avec les OS).

L'année 2018 verra deux réunions de ce comité unique, en présence des organisations syndicales représentatives (2 par OS), des représentants de la MGEFI, des représentants de l'administration ainsi que d'un actuair.

Un règlement intérieur va nous être envoyé et nous pourrons faire remonter nos observations éventuelles.

Un relevé de décision sera également établi après chaque comité.

Lors des discussions nous avons fait remonter à la MGEFI, les difficultés des adhérents pour se faire entendre, notamment lors des assemblées départementales qui ont lieu en ce moment.

Nous avons également insisté sur le sens des mots utilisés dans la documentation fournie, en effet ils s'apparentent plus à un vocabulaire d'entreprise et de patron et sont loin des valeurs mutualistes que nous portons à la CGT !

Il nous a été répondu que la MGEFI était une ENTREPRISE MUTUALISTE, que lors des assemblées départementales les adhérents devaient désigner leurs délégués qui voteraient à l'assemblée générale annuelle.

Hormis les termes utilisés par les uns et les autres, nous avons pu constater que 82% des agents adhérents à la mutuelle référencée, pour 66% en moyenne dans les autres mutuelles de la fonction publique, et ce, malgré une chute des effectifs importante. Le taux d'adhésion dans les écoles restant, lui aussi, élevé.

S'agissant de la subvention que le ministère alloue à la MGEFI, elle est dans la nouvelle convention à un montant plafond de 4M€ .

Pour la CGT, ce montant n'est pas la hauteur de ce que nous portons, nous aimerions que comme dans le privé, l'employeur participe à hauteur de 50% à la complémentaire de ses agents. On est très loin du compte !!!

La fédération des Finances CGT est consciente des menaces qui pèsent sur notre sécurité sociale et sur les mutuelles dont la MGEFI. Mais la CGT ne veut pas que la mutuelle s'inscrive dans les règles de concurrence, et se transforme à terme en assurance.

Nous resterons attentifs à ce que soit maintenus au sein de notre mutuelle les valeurs de solidarité, de transparence, de proximité et de démocratie.

En effet, quand la CGT soutient et participe à la gestion de la mutuelle, elle ne fait rien de moins que défendre ses valeurs au service d'une société plus juste, notamment de toujours placer le débat du régime de base, celui de la sécurité sociale et son financement.

Les représentants en CNAS : Aurélien Quintana et Christine Léveillé